

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CLE ORGE-YVETTE

Compte-rendu de l'animation du SAGE

Lieu / Date de réunion :

SIAHVY – Mardi 13 novembre 2018

Ordre du jour :

Animation du SAGE :

- Synthèse des avis de la CLE (Dossiers LEMA, PLU...) – Suivi des projets d'urbanisme en zone humide
- Point d'avancement sur la finalisation de l'inventaire des zones humides du SAGE
- Travaux relatifs au diagnostic des zones humides fonctionnelles (cas d'études sur l'Orge-Yvette)

Membres présents :

	MEMBRES PRESENTS
Claude JUVANON	Président du SAGE et du PAPI
Cynthia GAUER	Animatrice SAGE
Wendy GUILBAUD	Animatrice PAPI
Matthieu GAUVRIT	Stagiaire - Chargé d'études ZH - SAGE
Cédric DIEBOLT	SCE - Chef de projets – Etude ZH SAGE
Nicolas RAMONT	SCE- Chargé d'études – Etude ZH SAGE
Jean-Marc BOUCHY	DGS SIVOA
François CHOLLEY	Président du SIVOA
Jean-Pierre DELAUNAY	Président du SIBSO
Brigitte REGNIER	DGS du SIBSO

Bernard VERA	Président du SIHAL
Marie-Elodie LEPOUTRE	Chargée de mission – SIHAL
Alain VIGOT	Maire de Boullay-les-Troux
Daniel COUVRAT	Arpajon
Brice DESPREZ	Richarville
Bernard GUEGUEN	Saint-Lambert-des-Bois
Serge PLUMERAND	Villejust
Dominique POULAIN	Palaiseau
Catherine GIOBELLINA	Présidente Union des Amis du Parc HVC
Christian GUIN	Représentant Association Essonne Nature Environnement
Armand CHARBONNIER	Fédération pêche de l'Essonne – Epinoche Val d'Orge
Danielle ALBEAT	Centre Régional Propriété Forestière d'IDF
Jeremy REQUENA	Référent SAGE - DRIEE
Cécile GRIMALDI	Agence Française pour la Biodiversité

Synthèse des avis de la CLE du SAGE sur les dossiers Loi sur l'Eau

Mme GAUER présente les 8 avis (favorables avec réserves) de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation sur des projets impactant la ressource en eau.

Un seul dossier de déclaration a été traité en tant qu'avis défavorable par la CLE (dossier de déclaration), relatif à la création d'un réseau de drainage agricole sur la commune de St Rémy les Chevreuse. En effet, le projet ne prévoit pas la préservation de plusieurs zones humides identifiées sur le critère pédologique. Par ailleurs, le drainage des surfaces attenantes aux zones humides préservées aura nécessairement un impact sur l'alimentation en eau de ces espaces.

Un dossier relatif à un permis de construire sur la commune d'Ollainville a également été traité par la CLE. Il s'agit d'une demande d'avis ponctuelle émise par la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne concernant la construction de bâtiments agricoles sur la commune d'Ollainville (avis favorable avec réserves).

M CHOLLEY demande à la CLE d'organiser une réunion de concertation concernant le dossier ECT Villebon sur Yvette afin de faire le point sur l'état du projet et les perspectives d'avancement suite au retrait du projet.

Concernant l'avis de la CLE sur la ZAC d'Ollainville-Arpajon, M COUVRAT demande des précisions sur les recommandations émises par la CLE dans le cadre de son avis sur la gestion des eaux pluviales.

Synthèse des avis de la CLE sur les PLU (Plans locaux d'urbanisme)

La CLE a émis une 10ème d'avis concernant la révision des PLU sur le territoire de l'Orge-Yvette.

La CLE a émis un premier avis défavorable sur le PLU de Forges les bains vis-à-vis du manque de prise en compte des zones humides dans les projets communaux, notamment concernant la présence d'une zone humide avérée (délimitée en 2017 par les travaux du SAGE) dans l'emprise d'une OAP « Projet Résidence Sénior ». Par la suite, la commune a abandonné le projet et a identifié la zone humide à préserver dans le PLU, notamment au regard des problématiques de ruissellement sur le site.

D'une manière générale, la CLE porte une attention particulière aux projets communaux dans les PLU (traduits dans les OAP) afin de veiller au caractère non humide du site. Dans le cas de l'identification d'une zone humide avérée dans l'emprise d'un projet, la CLE accompagne la réalisation technique de la mesure d'évitement et de réduction relative à la réglementation du SAGE.

Synthèse des projets d'urbanisme situés en zone humide probables / avérées

A ce jour la CLE suit une 15ème de projets situés dans un cas de « zones humides probables » ou de « zones humides avérées ». Les principales étapes demandées aux aménageurs sont les suivantes :

- Si projet en ZH « probables » : Vérification du caractère humide ou non selon la méthode appliquée dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
- Si en ZH « avérée » : Inscription de la ZH au PLU – Réalisation d'un diagnostic fonctionnel de la ZH selon la méthode nationale ONEMA (même travail que l'actuelle étude de la CLE sur 5 sites tests) – Propositions techniques pour réaliser la mesure d'évitement des impacts sur la ZH.

Révision du fonctionnement des Commission thématiques du SAGE – Commission « AVIS »

Afin de préciser le fonctionnement des « Commissions AVIS » du SAGE en charge de réaliser le travail des dossiers soumis à consultation de la CLE, voici les points qui ont été actualisés (ou à venir) :

- Révision de la liste des membres composants les Commissions thématiques du SAGE (Inondation, Milieux naturels, assainissement, Eau potable) – Nomination d'un référent et d'un suppléant technique pour les principaux syndicats (SIAHVY, SIVOA, SIBSO, SIHAL, PNR). Participation des élus renforcée.
- Précision de la procédure relative à l'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE (Autorisation/Déclaration/PLU) -> Exemple sur la CLE du SAGE Nappe de Beauce
 - o Dossiers stratégiques ou non
 - o Procédure de consultation des membres...
- Précision du fonctionnement des groupes de travail en fonction de l'articulation SAGE/PAPI (mutualisation des groupes : Urbanisme / Inondation...), Donner la possibilité aux membres du PAPI de pouvoir s'exprimer dans les avis, à travers la CLE du SAGE.

- Création d'une Commission « Urbanisme » à la CLE afin de traiter spécifiquement des avis PLU et parfois des permis dans le cadre des dispositions du SAGE synthétisées dans le guide « d'urbanisme ».

M JUVANON précise que la présence des élus au sein de ces Commissions techniques reste indispensable. Le Président insiste sur la mobilisation et l'implication du collège des élus dans les avis techniques de la CLE. Un courrier sera envoyé aux structures afin de solliciter la nomination des membres techniques/élus dans les « Commissions avis » de la CLE.

Pour plus d'informations relatives au fonctionnement des Commissions Avis de la CLE du SAGE, veuillez vous reporter à la présentation réalisée durant l'Assemblée Générale de la CLE.

M CHOLLEY demande à quelle fréquence ont lieu les réunions de la Commission Avis du SAGE.

Mme GAUER précise qu'il y en a maximum 4 ou 5 par an. Cela pourra évoluer notamment en regard du suivi des nombreux projets concernés par les données zones humides produites dans le cadre de l'étude du SAGE.

Avancement de l'inventaire des zones humides – SAGE Orge-Yvette

M DIEBOLT et M RAMONT expliquent que les expertises d'inventaire des zones humides du SAGE ont été poursuivies sur l'année 2018 sur le bassin de l'Orge. Les communes du SIBSO et du SIVOA sont concernées. SCE Environnement poursuit la présentation en précisant qu'environ 500-600 hectares de zones humides supplémentaires aux données connues du SAGE de 2014, des enveloppes de la DRIEE, et des services de l'Etat ont été identifiées depuis le printemps 2018. Il reste néanmoins une proportion d'expertises à réaliser sur le critère pédologique regroupant environ 300 hectares sur l'ensemble du bassin-versant de l'Orge et de l'Yvette (prospections prévues sur le printemps 2019).

Ainsi, la CLE rappelle que les communes de l'Orge, dans le cadre de leur PLU, doivent vérifier que leur projet ne se situe pas sur une zone humide avérée au titre du SAGE, auquel cas, s'applique le principe réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser). La Commission rappelle que durant l'année 2017, le nombre d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) prévues dans les PLU des communes et situées en ZH ont considérablement augmentées. La préservation de ces milieux fonctionnels (notamment pour leur service vis-à-vis du volume de stockage des eaux pluviales) doit rester une priorité de l'aménagement du territoire communal.

Au total, sur le bassin de l'Orge et de l'Yvette, l'étude de la CLE a répertoriée environ 800 hectares de zones humides supplémentaires, correspondant à 20% de zones humides connues en plus de celles déjà répertoriées auparavant. A noter que ces zones humides sont morcelées et de petite taille (souvent inférieures au seuil réglementaire des dossiers loi sur l'eau, <0,1 hectares), néanmoins elles restent souvent fonctionnelles et sont intéressantes à conserver pour maîtriser le ruissellement local des surfaces imperméabilisées par l'urbanisation.

La finalisation globale de l'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette interviendra à partir de juin 2019, après la réalisation des expertises pédologiques complémentaires. Les cartes des zones humides avérées et probables seront intégrées dans la version réglementaire du SAGE lors de sa prochaine révision prévue en 2020. Les données seront intégrées à la base nationale GWERN et diffusées aux communes du SAGE.

M REQUENA précise que les données du SAGE seront intégrées dans l'actualisation des cartes de la DRIEE.

Etude fonctionnelle des zones humides situées en zones d'expansion des crues – Intégration dans les PLU

M GAUVRIT présente le travail réalisé par la CLE en collaboration avec les différents syndicats gestionnaires de cours d'eaux du bassin de l'Orge-Yvette : SIAHVY, SIBSO, SIVOA. Le travail a été ciblé sur des zones humides avérées au titre du SAGE Orge-Yvette, se situant dans un contexte de zone d'expansion des crues et ayant un enjeu particulier (pression urbaine, volonté de conservation, phase de révision ou de modification de PLU...). 5 communes ont été choisies pour cette étude : Corbreuse, Châteaufort en Yvelines, Bruyère le Chatel, Saint Sulpice de Favières et St Geneviève des bois.

Cette étude a pour objectif de définir le rôle fonctionnel des ZH situées en ZEC afin de permettre aux communes d'utiliser les fonctions de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire (gestion des volumes de ruissellement, recréation de trames vertes entre les îlots des bâtiments...).

Ainsi, ce travail s'articule en trois principales parties :

- Identification des enjeux et des pressions sur les milieux humides (ainsi que dans la zone contributive alimentant les ZH) ;
- Détermination des fonctions et sous-fonctions (rôle fonctionnel) associées aux zones humides en ZEC ;
- Propositions d'axes stratégiques pour la rédaction des PLU en phase de révision (contenu du PADD, OAP, Règlement écrit).

Cette étude a débuté en mars 2018, dans le cadre d'une étude interne de la CLE ainsi qu'avec le travail de M GAUVRIT (chargé d'études ZH stagiaire à la CLE).

A ce jour, le travail d'accompagnement sur la commune de Corbreuse est le plus aboutit. La CLE a réalisé trois réunions techniques auprès des élus depuis l'année 2017 et a proposé une visite de terrain sur les zones humides étudiées. Ce travail a également été complété par l'intervention de la SNPN concernant le diagnostic écologique des mares communales de Corbreuse.

La version finale du rapport de l'étude sera disponible pour janvier 2019.

Mme GRIMALDI précise que cette méthode d'identification des fonctionnalités des zones humides est issue d'une étude de l'ONEMA. C'est une méthode fiable, peu coûteuse et opérationnelle pour les collectivités en charge de l'aménagement et de la préservation de leur territoire.

Prochaine Assemblée générale de la CLE

La prochaine assemblée générale de la CLE Orge-Yvette aura lieu courant janvier/février 2019 afin de débattre du budget relatif à l'animation du SAGE et du PAPI Orge-Yvette.

Président du SAGE et du PAPI

Claude JUVANON

